

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION DES SUPPORTS IMPRIMES ET AUDIOVISUELS DE COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT SOCIAL DE COMPORTEMENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME, LE VIH/SIDA ET LA TUBERCULOSE

Source de financement : FM NMF2

Référence : AONR 005/SANRU/FM/NMF2/2020

Date de publication : 16 mars 2020

Date de clôture : 31 mars 2020 (heure locale de Kinshasa)

A L'INTENTION DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

A. INTRODUCTION

1. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités des subventions du nouveau modèle de financement 2 (NMF2) Malaria et VIH-TUB, SANRU ASBL et CORDAID procèdent à la sélection d'une Agence ou Etablissement (Organisation) de communication pour la conception et la production des supports imprimés et audiovisuels de communication pour le changement de social d comportement en matière de lutte contre le Paludisme, le VIH/SIDA et la Tuberculose selon les plans de communication nationaux des programmes appuyés par ces deux subventions.
2. Considérant les constats faits (taux élevé de la morbidité des enfants de moins de 5 ans à cause du Paludisme, faible taux d'utilisation des services sanitaires, persistance de l'automédication, retard dans la fréquentation des services de CPN par les femmes enceintes les privant ainsi du TPI et de la MILDA, ..), une des pistes de résolution de ces problèmes est une communication ciblée selon les axes des projets mis en œuvre.
3. Sur base des messages validés par le Ministère de la Santé Publique (PNLS, PNLT et PNLP) et transmis par les PR, l'Agence / Etablissement (Organisation) sélectionné devra produire les outils, les imprimés ainsi que les supports audiovisuels de communication selon les thématiques ci-après : la prévention de la malaria par l'assainissement du milieu, la gestion correcte des eaux de puisage, la fréquentation des services de consultation prénatale (CPN) par les femmes enceintes, l'utilisation correcte de la moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée, la consultation dans les formations sanitaires et sites des soins communautaires pour tout cas de fièvre, la fréquentation du centre de santé en cas de toux persistante et dans tous les cas de viol dans les 72 heures, ..
4. Les prestataires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de SANRU Asbl tous les jours ouvrables à partir du 17 mars 2020 jusque le 26 mars 2020 à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 09heures à 16heures (heure locale de Kinshasa) ou par mail à l'adresse suivante : procurement@sanru.cd.
5. Les soumissions non accompagnées des documents exigés seront rejetées.

6. Seuls, les candidats retenus après évaluation des dossiers déposés dans le délai figureront sur la liste restreinte et seront contactés par SANRU Asbl pour présenter une proposition technique et une proposition financière.

B. PROFIL

7. Les critères de qualification sont les suivants :

- Etre une agence ou un établissement de communication active (tif) en RDC et ayant une expérience avérée dans le domaine de communication ;
- Avoir des capacités de traitement, réalisation, montage, publication et Diffusion ;
- Disposer de solides informations dans les domaines de la santé en général et dans la communication pour le changement de comportement ;
- Disposer d'un réseau de médias efficace capable de couvrir tout le territoire national ;
- Démontrer des capacités d'avoir géré un budget annuel supérieur ou égal 300.000 dollars américains;
- Présenter au moins 2 contrats récents dans le domaine de communication de la santé ou autre ;
- Disposer d'un personnel permanent qui a une expérience pertinente avérée dans le développement, la production ou la dissémination des supports de communication audio-visuelle ;
- Présenter les preuves d'avoir effectué, de façon satisfaisante, des missions similaires pour le compte des partenaires et des Ministères de la RD Congo et/ou des organisations internationales ;
- Etre à mesure de répondre à toute invitation pour mieux présenter la structure organique et fonctionnelle de l'agence.

8. Critères d'évaluation et de qualification des offres

L'évaluation des offres portera sur les vérifications suivantes : vérification administrative, vérification de la capacité technique et vérification des coûts.

9. L'élément de sélection est la qualification démontrée dans la documentation fournie et la comparaison des coûts. Le dossier de la soumission reprenant la référence du présent Avis d'appel d'offre est à déposer à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 mars 2020** à **11h00'** (heure locale de Kinshasa) et comprendra obligatoirement :

- a. Une lettre de soumission ;
- b. Le bordereau des prix ;
- c. Une présentation détaillée de l'établissement indiquant la dénomination, les personnes de contact, l'adresse physique, les numéros de téléphone, l'adresse électronique, les coordonnées bancaires ;
- d. Les copies des documents administratifs ;
- e. Les preuves de réalisation des marchés similaires.

10. Les dossiers rédigés en langue française, en dur sous pli fermé, seront déposés au siège de SANRU, Sis 76 Avenue de la Justice à Kinshasa/Gombe, avec inscription obligatoire de la référence complète du présent Avis sur l'enveloppe, au plus tard le **31 mars 2020 à 11H00'** l'heure de Kinshasa. La réception des offres se tiendra le même jour à 11h30. Les offres en version électronique (PDF) sont également recevables et peuvent être envoyées à l'adresse ci-après : procurement@sanru.cd

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offre à l'adresse suivante: procurement@sanru.cd

11. SANRU procédera à la vérification des références professionnelles renseignées dans le dossier et rejettera les candidatures portant des références fausses ou erronées.

12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)

Adresse physique : 76, Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Tel : (+243) 971 019 124

Email: procurement@sanru.cd

Site Web: www.sanru.cd

Fait à Kinshasa, le 16 mars 2020.

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.
Directeur Exécutif